

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

**CONVENTION DENEIGEMENT COMMUNE DE PAMIERS/CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 1 Procurations : 6	Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	3-1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation : 13 décembre 2023**

**Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHOLON - Eric PUJADE – Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI – Véronique PORTET - Michel RAULET – Sandrine AUDIBERT – Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN.**

**Procurations : Michèle DUPUY à Henri UNINSKI - Martine-GUILLAUME à Fabrice BOCAHUT - André TRIGANO à Anne LEBEAU – Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL à Daniel MEMAIN.**

**Absente excusée : Michèle GOULIER.**

**Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.**

La viabilité hivernale est organisée sur la Commune en concertation avec le Département.

En agglomération, la commune assure le déneigement des voies communales et communautaires ainsi qu'une première passe sur les routes départementales préalablement à l'arrivée des services départementaux.

Pour des questions de commodités et de continuité de circuit des engins de déneigement, les services du Conseil Départemental de l'Ariège assureront le déneigement de la voie communale n°14 (boulevard des Usines et chemin des Cimes), d'une longueur de 1630 mètres.

En contrepartie, la Commune de Pamiers assurera le déneigement de la route départementale n°10 (rue de Loumet et rue Saint Vincent), d'une longueur de 715 mètres.

Les interventions ne sont pas rémunérées. Le déneigement s'effectuera au titre d'échange entre la Commune de Pamiers et le Conseil Départemental de l'Ariège. La convention est établie pour la saison hivernale 2023-2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention définissant les modalités d'intervention de chaque partie au service hivernal.

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Autorise la conclusion de la convention entre la Commune de Pamiers et le Conseil Départemental de l'Ariège dans les termes précités.

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt décembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 20 décembre 2023

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,  
Pauline QUINTANILHA

A blue ink signature of Pauline QUINTANILHA.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le 03 janvier 2024  
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20231219-24\_16999-DE  
Date de télétransmission : 02/01/2024  
Date de réception préfecture : 02/01/2024